



Les droits humains_Pionniers fiche 12

- Durée : entre 1h45 et 4h
- Période : En journée
- Type d'activité : Fiche SensAction
- Tranche d'âge : Pionniers (de 16 à 18 ans)
- Source : Amnesty International Belgique francophone

Objectif :

Sensibiliser les scouts aux droits humains et leur faire prendre conscience de leurs droits.

Recueillir les représentations sur les droits humains (20 minutes)

Les pionniers sont assis en cercle et reçoivent chacun quelques post-it. Sur une affiche, l'expression « droits humains » est inscrite. Les animateurs réalisent un brainstorming avec les pionniers. Pour ce faire, les animateurs leur demandent : « Quand je vous dis « droits humains », à quoi pensez-vous ? ».

Pendant dix minutes, les scouts réfléchissent et notent autant d'idées qu'ils veulent (une par post-it). Ils viennent ensuite les coller sur l'affiche. Lorsqu'ils n'ont plus d'idées, les animateurs les invitent à lire les différents post-it présents sur l'affiche.

Si les pionniers n'ont pas d'idée, les animateurs leur posent quelques questions pour les aider :

- Avez-vous déjà entendu parler des droits humains ? Dans quel contexte ? Avec qui ?
- Que savez-vous sur les droits humains ?
- Quels droits connaissez-vous ?

Après dix minutes, les animateurs réalisent une mise en commun avec tout le poste en posant les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui revient souvent ?
- Quelles sont les idées qui peuvent être mises ensemble ?

Sur l'affiche, les animateurs rassemblent les idées au fur et à mesure des échanges. Les pionniers participent aux regroupements des différents post-it.

Matériel :

- Plusieurs affiches
- Des post-it en suffisance
- De quoi écrire (marqueurs, crayons, bics...)

Découvrir le contexte des droits humains (10 minutes)

Ensuite, les animateurs invitent les scouts à regarder la vidéo « Les droits humains en deux minutes » d'Amnesty International.

S'ensuit un moment d'échange en posant les questions suivantes aux pionniers :

- Qu'avez-vous vu dans cette vidéo ?

- Qu'avez-vous compris ? Pas compris ?

Le staff s'assure que les notions suivantes abordées dans la vidéo aient été comprises par les scouts :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est le texte qui reprend les trente droits. Ce texte a été adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 1948 (le 10 décembre) ;
- La Déclaration universelle des droits de l'homme est le texte le plus traduit au monde (elle est traduite en plus de 500 langues) ;
- Les droits sont universels (ils s'adressent à tous les hommes et toutes les femmes de la Terre), innés (tout le monde a ces droits, du simple fait d'être humain) et de même importance (tous les droits sont de même importance) ;
- Les droits sont aussi liés les uns aux autres. Si un droit n'est pas respecté, cela impactera plusieurs autres droits. Ils forment un tout ;
- La Déclaration universelle des droits de l'homme n'est pas valable dans un tribunal. Ce n'est pas une Loi.

Les animateurs peuvent également attirer l'attention des pionniers sur le fait qu'il existe en Europe, la Convention européenne des droits de l'homme. Celle-ci est contraignante juridiquement, c'est-à-dire que les états membres de l'Union européenne doivent la respecter et que s'ils ne le font pas des mesures peuvent être prises.

Matériel :

- Un ordinateur, un smartphone ou une tablette (tout support permettant de visionner la vidéo)
- [La vidéo d'Amnesty International « Les droits humains en deux minutes » \(Amnesty International Switzerland, 2016\).](#)

• [La vidéo d'Amnesty International « Comprendre les droits humains » \(Amnesty International France, 2018\)](#)

Activité modulable pour sensibiliser et mettre en projet les pionniers sur les droits humains (entre 2h30 et 4h)

Voici une proposition d'activité pour faire découvrir et se mettre en projet autour de la thématique des droits humains. Tu es libre de choisir jusqu'où toi et ton poste souhaitez aller. La première étape a pour objectif de vous mettre en réflexion sur la thématique, la seconde de vous engager de manière concrète pour vivre et faire vivre les droits humains.

Etape 1 : jeu de piste (environ 2h)

Les animateurs organisent un jeu de piste sur les droits humains. En fonction des habitudes des scouts, ils prévoient un itinéraire à pied ou à vélo. Au cours du parcours, cinq balises seront placées à égale distance (Annexe 1 : jeu de piste). Le poste se répartit en cordées de 5 à 7 personnes et suivent un itinéraire prédéfini passant par les 5 balises mais dans un ordre différent pour éviter que les groupes se croisent. Attention, la 5e balise est le dernier endroit par lequel passent tous les groupes. Pour éviter que les équipes ne s'accumulent, elles prennent connaissance de la réflexion et s'installent un peu plus loin pour y réfléchir.

Chaque cordée reçoit un exemplaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme simplifiée (Annexe 2), des feuilles de papier et un bic.

Un animateur accompagne chaque groupe car il est indispensable de les encadrer dans les réflexions proposées aux balises. A la fin de l'annexe 1, se trouvent des questions destinées à chacun des postes que l'animateur peut utiliser pour nourrir les échanges. Il s'agit de discuter en cordée du sujet amené, jusqu'à la suivante.

Fin du jeu de piste (à ne pas faire si tu souhaites faire l'étape 2 – 15min)

Une fois toutes les équipes rentrées, les animateurs demandent à chacune d'entre elles de désigner un porte-parole qui se chargera de partager leur production de la balise n°5. Chaque porte-parole vient écrire une ou plusieurs propositions sur une affiche. Ensuite, le poste passe en revue et priorise les différentes propositions.

Les propositions retenues peuvent être ensuite inscrites sur un deuxième support qui pourrait être affichée dans le local.

Pour soutenir la réflexion, les questions à la fin de l'annexe 1 peuvent également être utilisées.

Matériel :

- Des feuilles de papier en suffisance
- De quoi écrire (marqueurs, crayons, bics...)
- Annexe 1 : Jeu de piste
- Annexe 2 : « Déclaration universelle des droits de l'homme » (1 par pionnier)
- Plusieurs affiches

Note pour les animateurs :

- Pour aider le groupe à décider quelles propositions il va garder, tu trouveras tout une série de technique d'animation en fonction des réalités de ton poste sur la [plateforme de partage](#).

Sources :

- Fiches d'activités générales pour découvrir la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Amnesty International Belgique francophone.
- Focus sur la situation des droits de l'enfant en Belgique. Amnesty International Belgique francophone. 2019.

Etape 2 : Le Poste s'engage à faire vivre les Droits Humains (1h30)

Etape 2.1 - Décider d'un projet (30 min)

Lorsque toutes les équipes sont rentrées, les animateurs demandent à chacune d'entre elles de désigner un porte-parole qui se chargera de partager les productions de la balise n°5. Chaque porte-parole vient écrire les propositions sur une affiche. Ensuite, le poste les passe en revue et décident d'une action qu'il va mettre en œuvre.

Etape 2.2 - Baliser le projet (22 min)

Une fois l'action choisie, le poste se divise en 3 groupes pour travailler sur 3 sujets.

- Table1 : Faire la checklist de ce qui doit être fait ou mis en place avant de passer à l'action. Cette préparation peut inclure une formation, ou le perfectionnement d'une technique nécessaire au projet.
- Table 2 : Lister des idées de personnes, d'ASBL, qui pourraient accompagner.
- Table 3 : Identifier les obstacles qui pourraient être rencontrés et comment les vaincre.

Au premier tour, les participants ont 10 minutes pour faire l'activité. Ensuite, une personne de chaque table reste pour partager le contenu avec les suivants, les autres changent de table. Les nouveaux groupes ont 6 minutes pour compléter les infos des groupes précédents.

Enfin, dernier changement, une personne reste (pas obligatoirement la même qu'avant), les autres vont à la table où ils n'ont pas été. Pour cette dernière étape, le groupe n'a plus que 4 minutes.

Une fois le temps écoulé, une personne de chaque groupe partage en 2 minutes chrono le contenu créé.

Etape 2.3 - Planifier et répartir (30 min)

Le Poste décide alors d'une date ou d'un calendrier pour vivre le projet. C'est l'occasion de reprendre ton Plan PI pour trouver le meilleur moment.

Ensuite, un animateur liste sur une feuille ou un tableau les choses à faire. Certaines tâches peuvent être regroupées. L'animateur, tout en veillant à ce qu'elles soient équilibrées, invite les pionniers à créer des cordées pour réaliser les tâches.

Le poste reprend alors le calendrier/plan Pi et fixe les échéances.

Et voilà, vous êtes prêts à vous lancer !!!

Matériel :

- Feuilles et plusieurs affiches
- De quoi écrire (marqueurs, crayons, bics...)

Note pour les animateurs :

- Pour aider le groupe à décider, planifier et répartir tout au long de l'activité, tu trouveras tout une série de technique d'animation en fonction des réalités de ton Poste sur la [plateforme de partage](#).

Retour sur soi ou en groupe (15 minutes)

À la fin de l'activité, les animateurs organisent un échange avec les pionniers sur leur vécu :

- Une chose que je vais retenir de cette matinée/après-midi/soirée autour des droits humains ;
- Une raison pour laquelle il est important que ces droits humains existent.

Note pour les animateurs :

En fonction de la taille du groupe, cette activité peut se faire par écrit. Si elle se fait oralement veillez à ce que chaque scout s'exprime librement sur ce qu'il a compris et retenu. Si certains scouts ne souhaitent pas s'exprimer, ce n'est pas grave, c'est leur choix.

Infos pour l'animateur

Ton rôle d'animateur pour la suite : accompagner les cordées à réaliser le projet. Prends le temps lors de prochaines réunions pour faire un état des lieux et faire vivre le projet au sein du poste.

Concernant le respect des droits humains : c'est avant tout le rôle de l'État. Il en est le garant, c'est-à-dire que c'est lui qui doit se charger de faire respecter les lois qui garantissent le respect des droits humains. Cependant, les scouts peuvent permettre aux droits humains d'être davantage respectés en ayant conscience de ceux-ci et en discutant ensemble sur ce thème.

Pour aller plus loin...

- Lors du camp, le poste pourrait élaborer une série de règles (une charte) à respecter pour vivre en communauté, en intégrant les droits humains dans celle-ci.
- Après avoir vécu cette sensibilisation aux droits humains, chaque scout pourrait recevoir l'écusson du CAF « Un monde meilleur » en le commandant sur ce site.
- Les animateurs pourraient inviter les scouts à participer au marathon des lettres d'Amnesty International ou à d'autres actions proposées tout au long de l'année par le programme jeunesse d'Amnesty International (des cartes-postales d'action à compléter avec des messages et des dessins pour soutenir des défenseurs des droits humains en danger ou des prisonniers d'opinion sont notamment proposées aux jeunes).

- Les animateurs peuvent également indiquer aux scouts qui souhaitent en savoir plus sur les actions proposées aux jeunes par Amnesty International de suivre son actualité sur les réseaux sociaux notamment sur son compte Instagram @amnestygroupesjeunes

- [UNICEF Belgique](#)
- [UNICEF Belgique \(spécial éducation des enfants\)](#)
- [Amnesty International Belgique](#)
- [Amnesty International Belgique \(spécial jeunes\)](#)

Matériel :

Plusieurs affiches

Des post-it en suffisance

De quoi écrire (marqueurs, crayons, bics...)

Des feuilles de papier en suffisance

De quoi écrire (marqueurs, crayons, bics...)

Annexe 1 : Jeu de piste

Annexe 2 : « Déclaration universelle des droits de l'homme » (1 par pionnier)

Plusieurs affiches

Feuilles et plusieurs affiches

De quoi écrire (marqueurs, crayons, bics...)

Créée le : 22/10/2021

Mise à jour le : 29/04/2022

Auteur : Les Scouts